



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Paris, le 28 mars 2011

NOR : IOCD1108865C

Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

à

Monsieur le préfet de police
Mesdames et Messieurs les préfets
Messieurs les hauts commissaires de la République

Objet : Circulaire d'application de la LOPPSI en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité routière

Renforcer la sécurité routière

La sécurité routière demeure l'un des objectifs prioritaires de la politique de sécurité intérieure. En 2010, selon les données provisoires, 3 994 personnes ont perdu la vie sur le réseau routier national, soit une baisse de la mortalité routière de 6,5% par rapport à l'année précédente. Pour la première fois, le nombre de tués passe sous le seuil des 4 000.

Cependant, les premières semaines de 2011 s'avèrent nettement moins favorables et la persistance de comportements très dangereux de la part de certains usagers de la route nécessite le renforcement de votre vigilance, tant pour prévenir que pour réprimer les conduites à risque.

Dans ces conditions, je vous demande de vous mobiliser pour faire un usage approprié des nouveaux moyens de lutte contre l'insécurité routière que procure la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI). Celle-ci vous permet de prendre des mesures à l'encontre des véhicules des conducteurs dangereux, étend le champ d'application des rétentions et des suspensions du permis de conduire et renforce les possibilités de contrôles routiers.

L'ensemble du dispositif vise à réprimer de manière plus efficace les causes d'accidents mortels : conduite en état d'alcoolémie ou après usage de stupéfiants, grand excès de vitesse et conduite sans permis.

Vous veillerez à adapter les mesures détaillées ci-après aux enjeux locaux de sécurité routière et à faire en sorte qu'elles contribuent à une baisse significative de la mortalité dans votre département.